

Questionnaire des attentes !

Pour préparer ces journées, merci de nous faire part de vos attentes avant la formation afin de les transmettre aux intervenants.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

NON

OUI : laquelle et quand ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce qui vous motive à suivre cette formation ?

.....
.....
.....

Quel est votre type de production ?

.....
.....
.....

Quelles sont vos appréhensions ?

.....
.....
.....

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?

Plaquette envoyée par l'AFPASA

Presse agricole

Bouche à oreille (préciser) :

Autres (préciser) :

Consignes « Covid-19 » :

chaque stagiaire s'engage à appliquer strictement les consignes sanitaires mises en place au niveau de l'AFPASA.

Conditions générales

Inscription et règlement : le bulletin d'inscription doit parvenir à l'AFPASA au plus tard 3 semaines avant la date du démarrage du stage, accompagné du règlement (s'il y a lieu) de la formation par chèque à l'ordre de l'AFPASA.

Horaires : pour le bon déroulement des journées, il est demandé aux stagiaires de respecter les horaires de la formation.

Délai de rétractation : le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter par écrit.

Absence : en cas d'absence non justifiée avant le démarrage du stage ou en cas d'abandon en cours de formation pour un motif autre qu'un cas de force majeure, le chèque de participation ou de caution est encaissé et une facture acquittée est envoyée au stagiaire.

Annulation du fait de l'AFPASA : l'AFPASA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Le déroulement des formations proposées par l'AFPASA est susceptible d'être modifié (dates, lieux, horaires). Chaque participant en sera informé dans les plus brefs délais par le responsable de la formation.

Attestation de formation : à l'issue de la formation, une attestation/facture de formation est remise à chaque participant. Ce document est nécessaire pour justifier du crédit d'impôt et de l'aide au remplacement, à conserver dans votre comptabilité.

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.

Retrouvez l'intégralité des conditions générales de l'AFPASA sur notre site www.afpasa70.fr

Vos contacts à l'AFPASA

Julie CHEA-BICHET, assistante formation :
afpasa@haute-saone.chambagri.fr
03 84 77 14 38

Christelle DEPLANTE, responsable de stage : 03 84 77 13 17
christelle.deplante@haute-saone.chambagri.fr

AFPASA - Maison des Agriculteurs
17 Quai Yves Barbier - BP 20189 - 70000 VESOUL

Retrouvez nos

offres de formations :

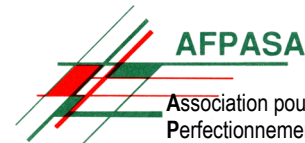


Afpasa Vesoul

La Haute-Saône
Agriculture et rurale



www.afpasa70.fr



Association pour la Formation et le
Perfectionnement
des Agriculteurs et Salariés de l'Agriculture



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Tendre vers l'autonomie, grâce à la multiplication des semences prairiales



**J1 : Mercredi 14 avril 2021, à Vesoul (en
salle le matin) et sur des parcelles
(l'après midi)**

**J2 : Mercredi 2 juin 2021, visites
d'exploitations en SUISSE.**

**J3 : Mardi 21 septembre 2021, sur le
terrain**



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Objectifs / Programme

Objectifs:

- Reconnaître des prairies de qualité afin d'améliorer sa productivité.
- Identifier des prairies ressources pour la multiplication de semences prairiales.
- Être en capacité de diagnostiquer sa prairie en termes d'espèces, de qualité, de productivité et d'évaluer son évolution.
- Apprendre à multiplier ses semences fourragères (luzernière, trèfle, sainfoin, permanente à flores multiples) : processus de multiplication.
- Agir sur les espèces qui composeront ma prairie
- Appréhender des prairies dégradées, comment les régénérer ? Faut-il les retourner ? Leviers d'améliorations.
- Découvrir 7 ans d'expérimentations en Suisse sur la multiplication.
- Acquérir du savoir par les témoignages d'agriculteurs pratiquant la multiplication de semences prairiales et fourragères depuis de nombreuses années et appartenant à un collectif de 80 agriculteurs travaillant sur ce sujet.
- S'inspirer des travaux suisses pour les appliquer à la Haute-Saône.

Intervenants :

Sylvie VIOLLER, biologiste, bureau Paysage et environnement (Suisse)

Juliette GUESPIN, conseillère BIO Chambre d'Agriculture Haute-Saône

Michel DELHON, Conseiller animateur développement local Chambre d'Agriculture Haute-Saône.

Méthodes pédagogiques :

Cours pratiques, démonstrations, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction :

Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation.

SUP.COM.OUTIL.2.130618

MODALITÉS PRATIQUES

Responsable de stage :

Christelle DEPLANTE, chargée de formation
AFPASA : 03 84 77 13 17

Public :

Agriculteurs de Haute Saône.

Pré requis :

Aucun

DATES

J1 : Mercredi 14 avril 2021, à Vesoul (en salle le matin) et sur des parcelles (l'après midi)

J2 : Mercredi 2 juin 2021, visites d'expérimentations et témoignages d'agriculteurs en Suisse

J3 : Mardi 21 septembre 2021, sur des parcelles en Haute Saône

TARIF

Contributeurs VIVEA

Si vous êtes :

- Chef d'exploitation
- Conjoint collaborateur
- Aide Familial
- Cotisant solidaire

Et à Jour dans vos cotisations MSA , vous bénéficiez du fond de formation VIVEA

Participation de 105 €

Pour tout Autre public ex : salarié (e) ...

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre fond de formation pour lequel vous cotisez (ex OCAPAT ...)

756 €

Conditions: Vous êtes un chef d'exploitation ou associé d'exploitation, imposé au bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt formation. Il est plafonné à 40 h de formation par exploitation sauf dans le cas des GAEC où vous pouvez déclarer le total d'heures de formation passées sur l'année civile par l'ensemble des associés dans la limite de 40 heures par associé.

Vous pouvez bénéficier d'un Crédit d'impôt de 10.15 € X 21 H = 213.15€

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation « **Tendre vers l'autonomie, grâce à la multiplication des semences prairies** »
Les 14 avril 2021, 2 juin 2021 et 21 septembre 2021.
A retourner à l'AFPASA avant le 26/03/2021

AFPASA - Maison des Agriculteurs
17 Quai Yves barbier - BP 20189 - 70 014 VESOUL CEDEX

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Production :

J'atteste avoir le statut suivant :

- Contributeurs VIVEA :**
- Chef d'exploitation
- Conjoint collaborateur
- Aide familial
- Cotisant solidaire
- => **Cotisations MSA à jour**
- Dans le parcours à l'installation selon statut

Autre public

- Salarié
 - Autre
- } Je prends contact avec l'AFPASA

Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de AFPASA afin de valider mon inscription

En signant, j'approuve les conditions générales des services de l'AFPASA (ci-contre).

Fait à

le

Signature :

